

LES 18 ANS DE LA QUADRASOLO MÉDITERRANÉE

DU 23 AOÛT AU 30 AOÛT 2019

AVIS DE COURSE

Programme provisoire

Vendredi 23 août :	Accueil et contrôles à Marseille
Samedi 24 août :	1ère étape : Marseille-Marseille
Dimanche 25 août :	2ème étape : Marseille – Porquerolles
Lundi 26 août :	Repas Porquerolles
Mardi 27 août :	3ème étape : Rade de Porquerolles
Mercredi 28 août :	4ème étape : Porquerolles – Bandol
Jeudi 29 août :	5ème étape : Bandol – Marseille
Vendredi 30 août :	6ème étape : Marseille – Marseille

1. Organisation

Association Course des Vieux Safrans
Société Nautique de Marseille

2. Règles de course

L'épreuve sera régie par

- les règles définies dans les règles de course à la voile (R.C.V.) 2017-2020
- Les règlements fédéraux,
- la partie B, section II du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- Règlement Championnat Solo Méditerranée IRC 2019
- Règlement Championnat Duo Méditerranée IRC 2019
- les règles de classe et les règles de jauge concernées

3. Admissibilité et inscription

Deux épreuves ont lieu simultanément : l'une en solo, l'autre en duo.

Elles sont ouvertes à tous les bateaux jaugés IRC

- pour les solos : longueur comprise entre 8,50 à 11 mètres
- pour les duos : longueur comprise entre 8,50 à 12.50 mètres

Les bateaux francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Ils devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240

Concurrents duos : l'un des deux doit avoir au moins plus de 40 ans dans l'année

Les bateaux devront être équipés d'un moteur fixe, en bon état de fonctionnement disposant d'une autonomie relative avec l'étape à courir, ainsi que d'une VHF fixe d'une puissance de 25 w.

Pour l'étape de nuit, les coureurs devront porter sur eux une lampe Flash-light.

Le Comité d'Organisation sera seul juge pour accepter ou refuser une inscription.

Inscription en ligne : www.lanautique.com fermeture des inscriptions le 1er août 2019.

Les frais d'inscription devront être réglés par virement avant le 2 août 2019.

SOLO : 370 euros

DUO : 490 euros

IBAN / RIB
(INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER) / (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)

Titulaire du compte :

**ASS NAUTIQUE DE MARSEILLE
DELEGATION DE SCE PUBLIC - DSP 2
LE PAVILLON FLOTTANT
20 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE**

IBAN (International Bank Account Number) **FR76 1460 7000 5169 0139 0366 209**
Adresse SWIFT (BIC) : **CCBPFRRPPMAR**

4. Publicité

La Publicité sera restreinte à la catégorie A

5. Classement

Il y aura un classement Solo et un Duo. Il pourra être retiré une course hormis la dernière manche et l'étape de nuit.

6. Contrôles

Les bateaux et concurrents devront se trouver à la disposition du Comité de Course le vendredi 23 août 2019 à partir de 10 heures.

Les contrôles sur les points énumérés ci-dessus, seront effectués le vendredi 23 et le samedi matin 24 août jusqu'à 10 h.

7. Responsabilité

Les concurrents participent à l'épreuve à leur propre risque (règle n°4 des R.C.V.). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

En outre, chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

8. Abandon

En cas d'abandon, les concurrents doivent immédiatement avertir soit le Comité de course par VHF ou téléphone portable, soit le CROSS MED par les mêmes moyens.

9. Modification

L'Organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la course, notamment en cas d'avis de coup de vent, sans que les concurrents puissent se prévaloir d'un préjudice.

L'engagement à la QUADRASOLO MEDITERRANEE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

10. Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 21 Août au 25 Août et du 29 Août au 31 Août 2019.

En dehors de ces dates, l'accueil devra faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat

secretariat@lanautique.com **04.91.54.32.03 poste 4**

Et sera facturé au tarif passager.

